

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 17 SEPTEMBRE 2012, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Eve Sapina et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Normand Grenier et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Boutin.

Est absente, madame la conseillère Joëlle Réhel.

Est également présent le directeur général et greffier adjoint, monsieur Daniel Desnoyers.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 17 septembre 2012 ouverte.

RÉSOLUTION 2012-09-233

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié en ajoutant le point 13.1 Relance pour l'ouverture d'une plage urbaine et ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 août 2012
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCU tenue le 29 août 2012
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 372-4 modifiant le règlement numéro 372 relatif aux chiens, aux chats et autres animaux concernés
 - 4.2 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Présentation du projet de règlement numéro 443 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Otterburn Park
 - 4.3 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 445 constituant un comité consultatif d'urbanisme à la Ville d'Otterburn Park

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 336-11 modifiant le règlement numéro 336-1 sur les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics
- 5.2 Adoption du règlement numéro 332-12 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire le stationnement sur certaines rues de la Ville

6. Administration générale

- 6.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 18 septembre 2012 au 21 janvier 2013 – Madame la conseillère Joëlle Réhel
- 6.2 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal
- 6.3 Octroi d'une gratuité de la salle au centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine – Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
- 6.4 Bris de vitres – Règlement hors cour – Autorisation de signature
- 6.5 Lancement des activités 2012-2013 de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu – Participation de monsieur le maire
- 6.6 Autorisation de participation au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) – Madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture – Du 3 au 5 octobre 2012
- 6.7 Assurance collective – Renouvellement 2012-2013
- 6.8 Confirmation de la permanence d'emploi de madame Jeannine Sylvestre-Gagnon, concierge
- 6.9 Démission d'un pompier, monsieur Serge Levac

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 17 août au 13 septembre 2012
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2012-09-01

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 476, rue du Prince-Edward
- 8.2 Demande de PIIA pour l'agrandissement du bâtiment principal – 411, rue Copping
- 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale – Lot 4 976 359, rue des Oeillets
- 8.4 Demande de dérogation mineure – 390, rue Rose
- 8.5 Demande de PIIA pour l'ajout d'un logement bigénération – 390, rue Rose

9. Travaux publics

- 9.1 Achat d'un afficheur de vitesse mobile et d'une remorque – Entreprise Trafic Innovation inc.
- 9.2 Acquisition d'une cabine pour tracteur – Adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – René Riendeau (1986) inc.
- 9.3 Acquisition du 88, rue Laurier

10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Autorisation au comité de lutte à la pauvreté de la Vallée-du-Richelieu – Tenue de l'évènement la « Nuit des sans abris » le 19 octobre 2012 à la Halte routière
11. Environnement
 - 11.1 Participation de la Ville d'Otterburn Park au programme « CHANGEZ D'AIR! » de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
12. Sécurité aux citoyens
 - 12.1 Circulation nautique
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Gérard Boutin

1. Portes ouvertes – Plan d'urbanisme

Rappel qu'il y aura portes ouvertes concernant le nouveau plan d'urbanisme les 21 et 22 septembre prochains et il invite les gens à s'y présenter afin d'obtenir réponse à leurs interrogations.

2. Annonce – Recherche de candidatures pour comité de sécurité

Actuellement, la Ville est à la recherche de candidatures pour le comité de sécurité. Il invite les citoyens intéressés à s'impliquer de proposer leur candidature.

3. Annulation de la Fête de la famille

Bien qu'il y ait eu un maximum d'annonces pour aviser les citoyens de l'annulation de la Fête de la famille, en raison des conditions météorologiques, il présente ses excuses aux citoyens qui se sont présentés pour constater que la Fête de la famille avait été annulée.

Il souligne que l'an prochain, l'évènement sera préparé de façon à qu'il soit reporté au lendemain en cas de pluie.

4. Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation a été reçu la semaine dernière. L'aperçu sommaire donne une hausse de 16,5 % attribuable surtout à l'augmentation de la valeur des terrains

5. Skate park

Lors de la prochaine séance ordinaire du conseil municipal, un projet de résolution sera à l'ordre du jour afin de confirmer l'engagement du conseil pour établir un Skate park à Otterburn Park.

Monsieur le conseiller Richard Ruest

1. Représentant à la R.I.E.V.R.

Le débit d'eau consommé cet été a été très bas malgré l'été sec. Il adresse ses félicitations aux citoyens.

Monsieur le maire Gérard Boutin

1. Conduite des assemblées

A. Ouvertures des portes

Dorénavant, les portes seront ouvertes à compter de 19h45. Les membres du conseil sont désolés pour les inconvénients, mais nous devons composer avec les installations disponibles.

B. Règles

La durée de la période de questions sera respectée, soit trente minutes. Un dépassement de dix minutes sera possible si l'ensemble des membres du conseil y consent.

En fait, l'idée est de ne pas faire fuir les citoyens qui ne peuvent s'exprimer parce que plusieurs citoyens s'expriment à répétition sur le même sujet.

L'assemblée n'est pas un débat avec certains citoyens. Il s'agit plutôt de prise de décisions publiques et le conseil est disponible pour répondre aux questions et non pas pour développer un argumentaire.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h10 à 20h13 :

1. Richard Pruneau Sécurité aquatique

RÉSOLUTION 2012-09-234

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 AOÛT 2012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 août 2012, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 29 AOÛT 2012

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 août 2012.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 372-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 372 RELATIF AUX CHIENS, AUX CHATS ET AUTRES ANIMAUX CONCERNÉS

Monsieur le conseiller Normand Grenier donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 372-4 modifiant le règlement numéro 372 relatif aux chiens, aux chats et autres animaux concernés.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 14 septembre 2012.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 443 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 443 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 14 septembre 2012.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT NUMÉRO 445 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME À LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 445 constituant un comité consultatif d'urbanisme à la Ville d'Otterburn Park.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 14 septembre 2012.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 336-11.

**RÉSOLUTION
2012-09-235**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 SUR LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 336-11.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 332-12.

**RÉSOLUTION
2012-09-236**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332 CONCERNANT LA CIRCULATION, AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 août 2012 et qu'une demande de dispense de

lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 332-12.

**RÉSOLUTION
2012-09-237**

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 18 SEPTEMBRE 2012 AU 21 JANVIER 2013 – MADAME LA CONSEILLÈRE JOËLLE RÉHEL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit, suivant l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, désigner pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE madame Joëlle Réhel, conseillère municipale du district Des Grandes-Terres, soit nommée maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 18 septembre 2012 au 21 janvier 2013.

DÉPÔT

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller du district numéro 3, Les Bosquets, monsieur Jean-Marc Fortin, dépose à la présente séance, sa déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour pour la prochaine année et le conseil en prend acte.

**RÉSOLUTION
2012-09-238**

OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-17, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT la demande de gratuité présentée par la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 27 août 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal offre, rétroactivement, la gratuité de cette salle, le 29 août 2012 à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu pour avoir organisé un débat entre cinq représentants des partis politiques provinciaux de la circonscription de Borduas.

**RÉSOLUTION
2012-09-239**

BRIS DE VITRES – RÈGLEMENT HORS COUR – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le ou vers le 20 mai 2012, un automobiliste a brisé des vitres à un bâtiment municipal, soit le centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que les parties ont pu trouver une solution satisfaisante pour elles en vue de régler le dossier;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE la Ville d'Otterburn Park accepte une offre de règlement de 2 194,93 \$ en capital et frais (valeur dépréciée) et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer la quittance en faveur de l'assureur de l'automobiliste et de l'automobiliste.

**RÉSOLUTION
2012-09-240**

LANCEMENT DES ACTIVITÉS 2012-2013 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – PARTICIPATION DE MONSIEUR LE MAIRE

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu invite ses membres au lancement de ses activités 2012-2013, le 13 septembre 2012 à Mont Saint-Hilaire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE monsieur le maire, Gérard Boutin, soit autorisé à participer au lancement des activités 2012-2013 de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu au coût de 80 \$, plus les taxes applicables et que les dépenses encourues à cet effet lui soit remboursées sur présentation des pièces justificatives.

**RÉSOLUTION
2012-09-241**

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM) – MADAME CHANTAL LAFONTAINE, DIRECTRICE DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – DU 3 AU 5 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que la directrice du Service du loisir et de la culture de la Ville souhaite participer au congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal;

CONSIDÉRANT que ce congrès permet notamment aux intervenants en loisir, de connaître divers fournisseurs de produits et services en loisir et d'assister à des conférences et ateliers leur permettant de bonifier leurs programmations respectives;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal autorise madame Chantal Lafontaine à participer audit congrès à Montréal au coût de 495 \$, taxes incluses et que tous les autres frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE les fonds nécessaires pour couvrir les frais de ce congrès soient puisés à même le poste budgétaire congrès : 02-710-00-329.

**RÉSOLUTION
2012-09-242**

ASSURANCE COLLECTIVE – RENOUVELLEMENT 2012-2013

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville d'Otterburn Park;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa quatrième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville d'Otterburn Park et qu'ils jugent opportun de les accepter :

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville d'Otterburn Park pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 au montant de 110 993,65 \$ taxes incluses.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

**RÉSOLUTION
2012-09-243**

CONFIRMATION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI DE MADAME JEANNINE SYLVESTRE-GAGNON, CONCIERGE

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 17 octobre 2011, tel qu'en fait foi la résolution numéro 2011-10-314, le conseil municipal a procédé à l'embauche de madame Jeannine Sylvestre-Gagnon à titre de concierge;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation en date du 13 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal confirme la permanence d'emploi de madame Jeannine Sylvestre-Gagnon à titre de concierge;

QUE la date de son entrée en fonction à titre d'employé permanent soit fixée au 24 mai 2012;

QUE les conditions relatives à ce poste soient appliquées telles que définies dans la convention collective en vigueur des employés cols bleus.

**RÉSOLUTION
2012-09-244**

DÉMISSION D'UN POMPIER, MONSIEUR SERGE LEVAC

CONSIDÉRANT que la Direction du Service de sécurité incendie a reçu la démission de monsieur Serge Levac le 10 septembre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie formulée dans sa fiche de présentation en date du 13 septembre 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal adopte une résolution prenant acte de la démission de monsieur Serge Levac à titre de pompier et le remercie pour ses années au service de la Ville d'Otterburn Park et de ses citoyens.

**RÉSOLUTION
2012-09-245**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 17 AOÛT AU 13 SEPTEMBRE
2012**

CONSIDÉRANT que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 17 août au 13 septembre 2012 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds des dépenses en immobilisation

Liste au 13 septembre 2012 2 411,61 \$

Fonds d'administration

Liste des prélèvements 27 016,98 \$

Liste au 13 septembre 2012 617 393,91\$

Chèques n^{os} 8983 à 9002 23 360,13 \$

Déboursés par retraits bancaires **904 698,75 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 574 881,38\$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2012-09-01

Le trésorier adjoint et greffier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2012-09-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leur commentaires.

**RÉSOLUTION
2012-09-246**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 476, RUE DU PRINCE-EDWARD

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser une aire de stationnement hors-rue d'une largeur de 9 mètres, alors que la norme est de 6,5 mètres maximum, conformément au Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 4 octobre 2010, sous le numéro 2585 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-53-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-09-247**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 411, RUE COPPING

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser un agrandissement de la résidence en cour arrière;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur projeté sera en pierre naturelle;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-54-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-09-248**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – LOT 4 976 359, RUE DES OEILLETES

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs seront en pierre et en bois;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-55-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leur commentaires.

**RÉSOLUTION
2012-09-249**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 390, RUE ROSE

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser, pour le bâtiment principal, une marge de recul latérale droite de 4,22 mètres, alors que la norme est de 4,72 mètres minimum pour les bâtiments situés sur des terrains d'angle, conformément au Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation, réalisé par monsieur Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 11 juin 2012, sous le numéro 6539 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-57-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-09-250**

DEMANDE DE PIIA POUR L'AJOUT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATION – 390, RUE ROSE

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser les modifications extérieures qui seront nécessaires en vue du projet de conversion du garage annexé en logement supplémentaire de type bigénération;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-58-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 août 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-09-251**

ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE MOBILE ET D'UNE REMORQUE – ENTREPRISE TRAFIC INNOVATION INC.

CONSIDÉRANT que la Ville désire se doter d'un afficheur de vitesse mobile et d'une remorque pour assurer les déplacements de cet équipement sur le territoire de notre ville et sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse sur nos routes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 21 août 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète de l'entreprise Trafic Innovation inc., un afficheur de vitesse mobile SSA-3 et une remorque galvanisée RSSA pour un prix de 17 737,77 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire projets spéciaux de conseil 02-131-00-675.

**RÉSOLUTION
2012-09-252**

ACQUISITION D'UNE CABINE POUR TRACTEUR – ADJUDICATION DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – RENÉ RIENDEAU (1986) INC.

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancée conformément à la Loi pour faire l'acquisition d'une cabine pour tracteur;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 27 août 2012, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissionnaires suivants ont soumis les prix ci-après, à savoir :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS / TAXES INCLUSES</u>
• René Riendeau (1986) inc.	12 181,60 \$
• Équipements Inotrac inc.	12 520,78 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 27 août 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park achète une cabine pour tracteur à l'entreprise René Riendeau (1986) inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 12 181,60 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03-600-70-000.

**RÉSOLUTION
2012-09-253**

ACQUISITION DU 88, RUE LAURIER

CONSIDÉRANT que lors des inondations du printemps 2011, la propriété du 88, rue Laurier à Otterburn Park, a subi des dommages importants;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la résidence a décidé de se prévaloir de l'option « allocation de départ » du « *Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenus du 10 avril au 6 mai 2011, dans les municipalités du Québec* » (Décret N° 493-2011) ;

CONSIDÉRANT que dans cette option, le propriétaire de la résidence s'engage à céder pour la somme nominale de 1 \$, en contrepartie de l'aide financière prévue au programme ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, ayant été informé de la décision du propriétaire, s'est déclaré en accord avec cette acquisition et s'engage à respecter intégralement les conditions du ministère de la Sécurité publique en regard de l'usage futur du terrain;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite que le terrain du 88, rue Laurier devienne un agrandissement du Parc de la Pointe-Valaine, accessible aux citoyens lorsque la résidence sera démolie et les infrastructures résidentielles auront été retirées du terrain;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest et appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal s'engage à acquérir le lot # 3 951 800 du cadastre du Québec pour la somme nominale de 1 \$ et à modifier sa réglementation de zonage concernant ce lot dans le cadre de la refonte de la réglementation en cours de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain et que ce lot soit dorénavant non-constructible;

QUE le conseil municipal assume les frais de la transaction et demande au personnel concerné de la municipalité de supporter le propriétaire dans les démarches administratives et techniques en regard de la démolition du bâtiment et des dépendances et de l'élimination des débris et des fondations érigées sur le terrain;

QUE les attestations de la démolition et du remblayage du terrain ainsi que copie des actes notariés soient acheminées au ministère de la Sécurité publique tel que requis par le programme d'aide financière.

**RÉSOLUTION
2012-09-254**

AUTORISATION AU COMITÉ DE LUTTE À LA PAUVRETÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – TENUE DE L'ÉVÈNEMENT LA « NUIT DES SANS ABRIS » LE 19 OCTOBRE 2012 À LA HALTE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT la demande présentée par le comité de lutte à la pauvreté de la Vallée-du-Richelieu afin de tenir, le vendredi 19 octobre 2012 de 18h à 23h, la « Nuit des sans abris »;

CONSIDÉRANT que cet évènement permet notamment, de tenir une vigile de solidarité et d'éducation populaire relatif aux situations de pauvreté vécues dans la région;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 22 août 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville d'Otterburn Park autorise le comité de lutte à la pauvreté de la Vallée-du-Richelieu à tenir la « Nuit des sans abris » le vendredi 19 octobre 2012 de 18h à 23h à la Halte routière, le tout selon les normes d'utilisation d'un lieu public extérieur.

**RÉSOLUTION
2012-09-255**

PARTICIPATION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! » DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et onéreuses pour la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles, 500 \$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 28 août 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire et jusqu'à concurrence de l'enveloppe budgétaire pour l'octroi d'une aide financière, le tout conformément au règlement numéro 425 concernant l'installation d'appareil de chauffage au bois homologué et octroi d'une aide financière à cette fin.

**RÉSOLUTION
2012-09-256**

CIRCULATION NAUTIQUE

CONSIDÉRANT que collectivement nous devons inscrire comme priorité l'amélioration environnementale de la rivière Richelieu dans une vision de développement durable;

CONSIDÉRANT les attentes des populations des municipalités limitrophes à la rivière Richelieu qui favorisent la protection et la pérennité de la rivière Richelieu pour les générations futures;

CONSIDÉRANT que dans la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu, la rivière Richelieu longe les municipalités de Chambly, Carignan, Saint-Basile-le-Grand, Otterburn Park, McMasterville, Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce qui représente plus de 110 000 personnes;

CONSIDÉRANT que cette portion de la rivière Richelieu est située au pied du mont Saint-Hilaire, la première réserve naturelle de la biosphère déclarée par l'Unesco au Canada en 1978;

CONSIDÉRANT que les abus causés par les utilisateurs de certaines embarcations motorisées ont comme conséquences la pollution de l'eau, la mise en péril de la biodiversité et l'érosion des berges, sans compter le bruit qui perturbe la qualité de vie des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes habitant à moins de 100 mètres des rives de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que parmi les moyens favorisant la santé, l'activité physique constitue un élément important. Or, la rivière Richelieu est le lieu le plus propice à la pratique de sports nautiques comme le canot, le kayak, la planche à voile et autres embarcations à voile ou à rame;

CONSIDÉRANT que les activités du Club de canotage Otterburn dont bénéficient nos citoyennes et citoyens de tous âges dès l'enfance sont freinées par les abus causés par des propriétaires d'embarcations motorisées. Ces activités sont suivies par plus de 105 jeunes et plus de 250 adultes, sans compter les compétitions régionales et provinciales;

CONSIDÉRANT que le travail de surveillance des corps policiers est rendu difficile par l'absence de normes portant notamment sur le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conserver la vocation touristique, de loisir, de pêche et de sports nautiques de la rivière Richelieu, tout en protégeant l'environnement;

CONSIDÉRANT que des mesures de contrôle auront pour effet de rendre plus attractive la rivière Richelieu, d'optimiser les retombées économiques qu'elle génère et de protéger notre environnement incluant notre écosystème.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier ;

QUE la Ville appuie et supporte la démarche entreprise par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier présente une demande auprès de Transport Canada incluant le Bureau de la sécurité nautique du Canada, afin de réglementer la vitesse, le bruit et, le cas échéant, le type d'embarcation sur la rivière Richelieu;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à messieurs Matthew Dubé, député fédéral du comté de Chambly-Borduas et Pierre Duchesne, député provincial du comté de Borduas.

PROJET DE RÉSOLUTION

RELANCE POUR L'OUVERTURE D'UNE PLAGE URBAINE (TEXTE DÉPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CLARISSE VIENS)

Considérant l'orientation 1 de la politique familiale et de sa mise en œuvre, en 2005 et 2006, visant à offrir un milieu de vie sécuritaire, à tous les citoyens d'Otterburn Park, soutenu par les maires Guy Dubé et Gérard Schaffroth

CONSIDÉRANT que M. Richard Ruest était absent lors de la présentation de la proposition, en juillet 2012.

Considérant qu'une résolution # 2011-09-1293 a été votée à l'unanimité, proposée par Ève Sapina et appuyée par Joëlle Réhel, conseillères municipales, pour que Clarisse Viens, communique avec les institutions d'enseignement supérieur afin « **d'obtenir leur participation et collaboration pour réaliser l'analyse de la situation au Parc de la Pointe-Valaine afin de solutionner définitivement la problématique relative à sa réhabilitation, en plage urbaine** ».

Considérant que le projet vise à rechercher des subventions variant entre 1 à 2 millions \$ pour réhabiliter le site de la Pointe-Valaine, en plage municipale urbaine.

Considérant qu'une offre préliminaire, a été déposée par M. Alfred Jaouich, professeur du département des Sciences de la Terre et de l'Environnement, de l'UQAM, et, transmis aux membres du Conseil, par courriel le 28 avril 2012. Cette offre tient en compte des points suivants :

1. Description du milieu naturel et du site visé : type de milieu, caractéristiques des rives, études hydrologiques, aperçu de la végétation aquatique...
2. Description des impacts des activités projetées sur la faune, son habitat et l'environnement
3. Description des matériaux et évaluation des volumes et méthodes d'extraction
4. Proposition de solutions d'entreprosa et/ou de traitement/stabilisation des berges

5. Assistance aux demandes de subventions pour revaloriser la plage urbaine;

Considérant que les coûts estimés totalisent + - 24 999 \$ annuellement sur une durée de 2 ans.

Je propose Clarisse Viens, conseillère municipale, et, appuyé par

Que le Conseil, travail en collaboration avec le département des Sciences de la Terre et de l'Environnement, à la réalisation du projet présenté et à être réalisé par M. Alfred Jaouich, une fois expliquée, présentée sur une forme technique appropriée et amendée, selon le cas.

Que le Conseil, puise à partir du budget de projets spéciaux ou des surplus accumulés de + - 1.4 millions depuis 2012, les montants pour préparer, décrire et actualiser la suite des projets de recherche selon le mandat prévu par la résolution # 2011-09-1293, afin de rechercher des subventions de 1 à 2 \$M et ce, en collaboration avec M. Pierre Duchesne, député de Borduas.

Note de la séance :

À la suite de questions posées par monsieur le maire Gérard Boutin pour la compréhension des membres du conseil, les réponses de madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que celle du directeur général, monsieur Daniel Desnoyers, monsieur le maire Gérard Boutin demande si un membre du conseil appuie la proposition.

Le projet de résolution déposé par madame la conseillère Clarisse Viens n'a pas été appuyé et de ce fait, la proposition est rejetée, le projet ne pouvant faire l'objet d'une décision du conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 21h10 à 21h50 :

- | | | |
|-----|--------------------|---|
| 2. | Huguette Monast | Skate park au Parc Edmond-Auclair |
| 3. | Marilyn Michel | Rentabilité des constructions unifamiliales |
| 4. | Jacqueline Dagneau | Avait quitté la salle |
| 5. | Marilyn Michel | Refonte des 21 et 22 septembre 2012 |
| 6. | Cheryl DeVilliers | Bruit, coin Ozias-Leduc et Connaught |
| 7. | Clarisse Viens | P-101 |
| 8. | Diane Grenier | Procès-verbal sur site internet |
| 9. | Sylvain Gervais | Skate Park |
| 10. | Marc Parent | Plan d'urbanisme |
| 11. | Steve Timmins | Plan d'urbanisme et boisé P-101 |
| 12. | Danielle Lavoie | Plan d'urbanisme, boisé et quatre terres |
| 13. | Manon Fournier | Parc Edmond-Auclair |
| 14. | Richard Pruneau | Piste cyclable, rue Connaught |

**RÉSOLUTION
2012-09-257**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h 51.

Gérard Boutin
Maire

Daniel Desnoyers
Greffier adjoint